

## Auguste GROS

Auguste Gros (1873-1960) est une figure de Serres. **Conseiller** depuis 1900 puis président du Conseil Général, il fut élu **maire de Serres** en 1924 et le resta jusqu'en 1935.

Après deux mandats à la mairie de Serres, il n'en accepta pas un troisième, « non pas pour désertir ce poste d'honneur, mais pour un peu se décharger des nombreuses charges que lui imposent ses différentes obligations. Il laisse cette place, ajoute-t-il « à des amis de toujours, bons laïques et républicains ». Le nouveau maire devait rendre hommage à celui qui, « 35 ans durant, s'était dévoué, ayant mis au service de la ville toute son intelligence, son activité, ses qualités d'ordre, de méthode, de cœur. »

Très jeune et « **ouvert aux nouveautés** » :

- Il fut l'un des plus actifs artisans de la création d'eau « sous pression » à Serres ;
- il créa le Syndicat d'Initiative de la vallée du Buëch, prévoyant l'avenir du tourisme et du climatisme.
- Grâce à son activité la vallée du Buëch fut la première du département dont l'électrification fut complète.
- il se rendit compte que les travaux réalisés en 1905 pour la réalisation du réseau d'eau seraient un jour insuffisants et que, dans l'avenir la consommation serait de plus en plus forte. Il compléta l'alimentation du réservoir du réservoir par des achats de sources particulières.
- l'école fut reconstruite et agrandie.

Par ailleurs, **il se passionna pour l'histoire de sa ville, sauva de la destruction la majeure partie des archives municipales en la déposant aux archives départementales.**



Sur cette photo on aperçoit Auguste Gros prononçant un discours devant le monument aux morts.

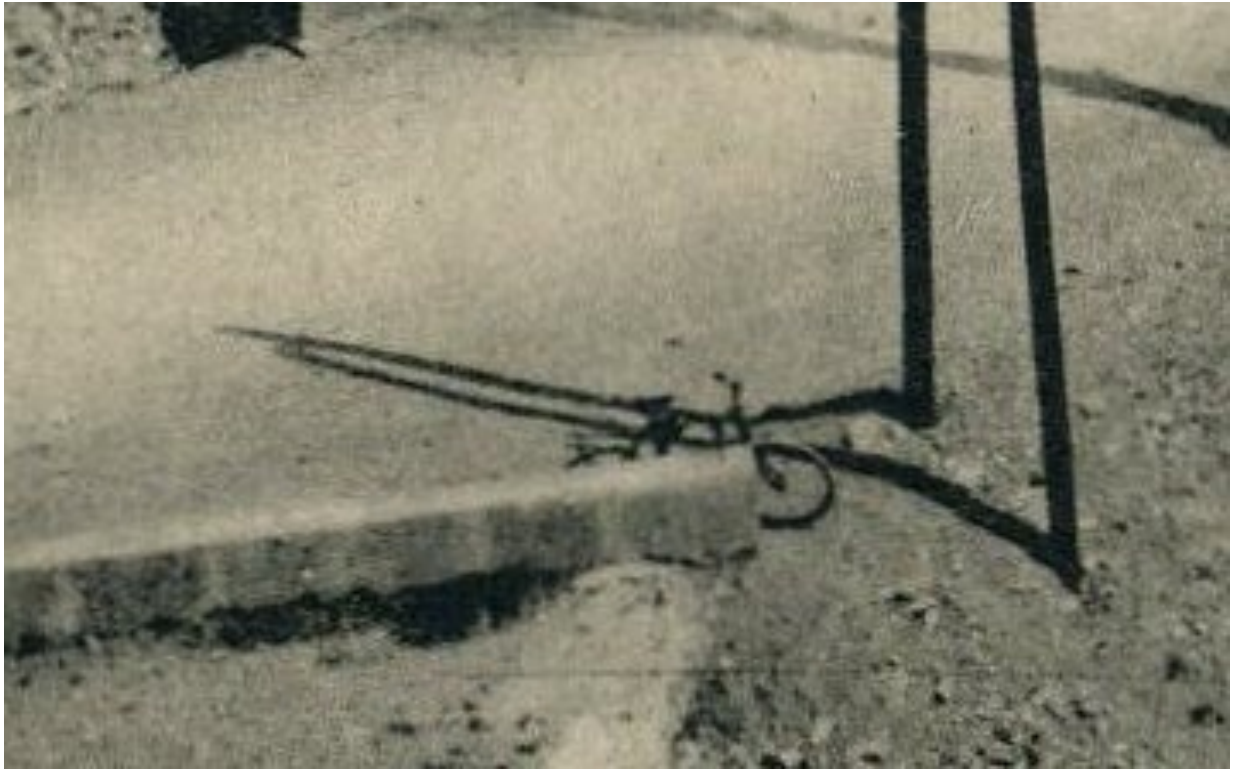
Par ailleurs, Auguste Gros possédait une **librairie-papeterie-bazar**



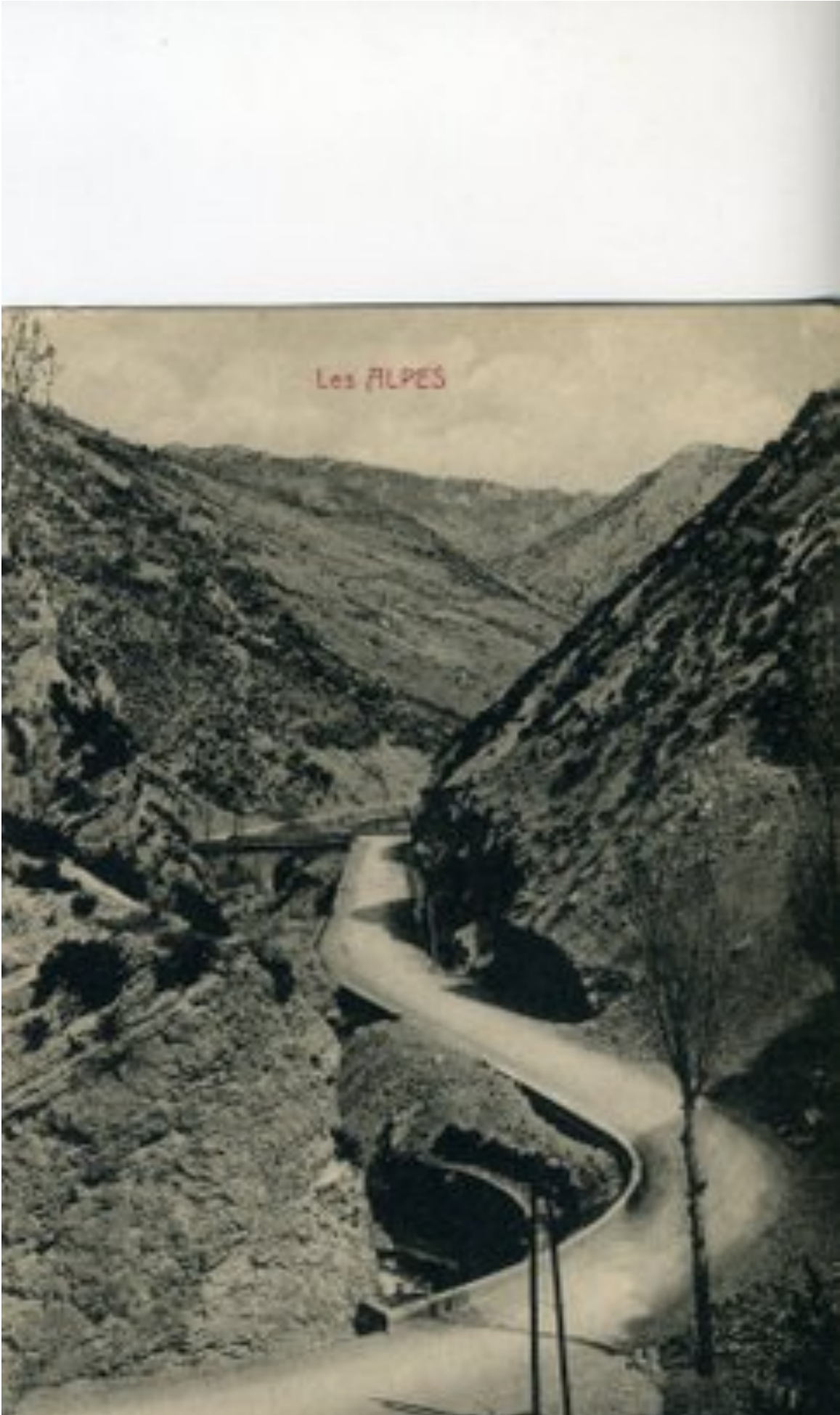
Cependant, sa réalisation maîtresse demeure son travail de **photographe amateur éclairé.**

Il parcourait la région à bicyclette, recueillant de nombreux clichés sur les paysages et activités locales. Ce fut le début d'une **collection de cartes postales numérotées de 1 à 750.**

Sur la photo ci-dessous on peut voir le **vélo** d'Auguste Gros appuyé contre un muret



Cette photo est un agrandissement d'une partie de la photo ci-dessous prise dans les gorges de la Blême à Montclus.



Les photos suivantes présentent des accessoires de ce vélo ainsi que des lettres émanant de fournisseurs.



VELES A. MANTEZ & BONNET  
MOTOCYCLES

Peerless

5

Rue Pierre Chausson  
Ancien Passage Capot

PARIS

RAPPELERCE N°

1893 10/10 10/10 10/10

le 7 juillet 1899

Montreuil Gros  
Paris

Nous avons l'avantage de vous adresser  
receptifs de votre honneur sur H.C.T.  
nous remettant la somme de fr. 150,00  
dont Credit

Toutes nos expéditions se font  
toujours en port sûr à la charge  
du destinataire, nous pressons  
à nos frais le port aller et Retour  
quand la machine n'est postée  
telle que nous l'annonçons et que  
le client nous la retourne faisant  
savoir en débours le port que  
celui-ci a payé en conséquence  
à votre débit 8<sup>fr</sup>.

Remettez bonni tous ce pli la grande  
demande  
sans espoir de vos ordres

Je vous prie d'agréer Monsieur mes  
saluts distingués  
A. Mantez & Bonnet

# Cycles et Motocycles "Peerless"

A. MANTEZ & BONNET  
5, Rue Pierre-Chausson, 5 — PARIS



*Monsieur Aug Gros  
général  
Rue Nationale  
Serres  
A. Mantez*

## Cycles & Motocycles "PEERLESS"

### CERTIFICAT DE GARANTIE

Date *20 juin 1899*  
N° d'Ordre *12*

Machine N° *1897*  
à M. *Gros Aug*

Les soussignés, Directeurs des Cycles "PEERLESS", garantissent que toutes les précautions ont été prises pour assurer l'excellence des matériaux et la perfection dans la construction de la machine portant le N° *1897*, ils s'engagent à reconnaître tout défaut de construction qui deviendrait apparent dans les **deux ans** de l'achat à partir du *20 juin 1899* jusqu'au *20 juin 1901*.

Ils s'engagent en outre à réparer ou remplacer gratuitement les bicyclettes ou pièces défectueuses (celles-ci rendues franco à notre magasin, 5, rue Pierre-Chausson, Paris).

Aucune bicyclette ne sera considérée sortie de notre maison, si elle ne porte pas la marque "PEERLESS", rivée sur la douille de direction.

Cette garantie est remise ce jour à *Aug Gros* demeurant à *Serres*  
rue *Nationale* n° *12*



*Paris 20 juin 99*  
Pour les Directeurs des Cycles "PEERLESS"  
*A. Mantez*

*Cette garantie est absolument personnelle.*

*Toutes nos fournitures sont faites et payables à Paris. L'acceptation de traites ou de règlements ne constitue pas une notation ni une dérogation à cette clause attributive de juridiction.*